

19^h30.

La séance est levée à 17 heures 30.

A. Léveillé
Judith
Gibert
Hélène
Marie-Paule
Thériot
Lamay
M. Desjardins
Alain
Robert
Yves
Yves
Yves
Yves

Séance du quatorze janvier mil neuf cent soixante sept.

Le quatorze janvier mil neuf cent soixante-sept, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de son maire. Toujours présent M. Robert Mair, Judith et Gibert adjoints, Nice, Violette, Legrand, Dhont, Létot, Changenet, Goudy, Rabier, Louet, Tournaflet, Crumant Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Boucheu qui donne pouvoir à M. Judith
M. Roy qui donne pouvoir à M. Robert.

Secrétaire : M. Louet

Le maire ouvre la séance et fait donner lecture du compte rendu de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Il informe ensuite le Conseil de l'entrevue que le Bureau de l'Union des Maires du Département de l'Orne, a eu avec Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Monsieur André Bord.

Communication également de son élection à la présidence de l'Union des Maires du Canton de Corbeil-Sud.

Ensuite il passe à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

Voirie : lecture du rapport de Monsieur Violette, avec incidences financières sur le budget primitif de l'année 1967.

" La Commission s'est réunie le 5 janvier 1967 pour examiner
" l'importance des travaux de voirie qu'il y aurait lieu
" de faire, dans le courant de l'année 1967.

" Monsieur le Maire fait savoir que les travaux d'assai-

" assissement de la rue Banville et de la rue Jean Jaurès,
" (dans sa partie basse) débuteront dès que l'emprunt de 800.000^f
" demandé à la Caisse Chrétienne de Crédit nous aura été
" versé.

" Il nous fait part ensuite, que les travaux d'éclavage de
" l'avenue de Villery vont pouvoir être réalisés grâce à l'em-
" prunt qui nous est octroyé par la Caisse d'épargne de
" Corbeil-Essonnes.

" Dans les dépenses prévues pour l'amélioration des installa-
" tions de voirie, la Commission a été favorable à ce
" qu'une priorité soit donnée:

" 1^o) - à l'assainissement de la rue du Cimetière et par la
" même occasion au Cimetière lui-même qui subit des
" dégâts importants lors des pluies abondantes.

" 2^o) - à la rue des Châtris où il est prévu de démonter le mur
" de la propriété municipale (anciennement Tolvert) et de
" le repousser afin d'y créer un parc de stationnement.
" Il est également envisagé de refaire le profil de la
" rue, entre les propriétés N°s 6-8-10-15-17, grâce à
" l'obligeance de certains riverains qui ont bien voulu
" céder du terrain à la commune.

" Par la même occasion, le prolongement de la
" canalisation d'eau pluviale sera prolongé, depuis
" les H.-L.M. jusqu'à cet endroit. Le chemin reliant
" la rue des Châtris à la rue du Roi, doit être
" prochainement goudronné, le financement de l'opé-
" ration a été prévu.

" Dans les autres travaux de goudronnage à réaliser cette
" année, il est prévu de faire le chemin dit des Portes
" d'Ormoy (entre la rue Jean Jaurès et la rue Emile Mignon)
" et cela après l'assainissement de la rue Emile Mignon
" qui doit être réalisé avec la participation de la Commune
" d'Ormoy.

" D'autre part, il est prévu une amélioration du revête-
" ment par rebouchage des trous, dans l'ensemble des
" voies de la Commune, notamment rue de Bel Air et
" avenue de Villery.

" Rue de la Fontaine, le revêtement de la chaussée
" sera fait dans son ensemble à la charge des entrepreneurs
" ayant effectué des travaux de canalisation (Gaz et Egoût)
" Amélioration de l'éclairage Public en certains endroits
" Monsieur le Maire fait ressortir que le travail avait

" ité commandé à une entreprise et que vu la défaillance
" de celle-ci, il pourroit être dans l'obligation de confier
" cet ouvrage à une autre maison.

" Les membres de la Commission font quelques observations
" et donnent quelques suggestions.

" Monsieur Thont demande qu'il soit pratiqué un
" trottoir ou tout au moins une piste sur le bas côté
" de la Route Nationale 191, allant de la tête de la
" Corbillasse à la rue de la Sablière. Et en général,
" en d'autres endroits où il n'y a pas de trottoir. (Route
" de Chevannes, en particulier).

" Monsieur Thont signale également que des véhicules
" stationnent en permanence sur le passage à niveau,
" N°18 et gêment l'accès au portillon pour piétons.

" Il est question également de l'amélioration de la rue
" Jean Jaurès en sa partie haute, la commission est
" d'accord pour inscrire pour 1968 le financement des
" travaux à y effectuer, particulièrement la canalisation
" du fossé.

" Monsieur Cumant fait ressortir le mauvais état
" de la rue du chemin Herbeux ; il y sera procédé
" à un rebouchage, ne pourront faire plus, parce
" que les travaux nécessaires pour l'édification du
" groupe scolaire risquent de défoncer à nouveau le
" revêtement. Monsieur Cumant signale également
" le mauvais état de la route de Belin. Monsieur
" le Maire fera le nécessaire pour que les cultivateurs
" qui s'empruntent dans sa partie goudronnée, n'y
" causent pas de dégâts, mais que pour l'instant
" il ne peut-être envisagé les travaux de prolongements
" de la partie stabilisée.

" Il a été question également de l'aménagement du
" carrefour du Haut Clos Renault. Il pourroit y être
" posées des bordures délimitant les trottoirs, de même
" dans la partie haute de la rue de bel air.

" Dans l'avenir, la commission souhaite qu'une cana-
" lisation d'assainissement soit installée rue du
" Pas.

" Monsieur Legrand fait ressortir le mécontentement
" des habitants du chemin de la Manufacture.

" Monsieur le Maire fera le nécessaire pour que de la
" gravé de route soit répandue aux endroits défe-

' trous.

- " Monieur Souet signale le mauvais état des trottoirs face à la Résidence du Petit Lac. Il est question de goudronner les trottoirs à cet endroit, mais néanmoins les trous seront inselés.
- " La signalisation à l'intérieur de l'agglomération a été abordée. Les passages Zebra vont être bientôt peints et les panneaux posés dès que possible.

Ce rapport est approuvé par le Conseil qui décide ~~le~~ l'inscription du principe des dépenses au budget de l'année 1967 et non au supplémentaire 1966.

Conseillers Mr. Charnier et Héot font quelques observations en faveur de l'hygiène et de l'assainissement, et Mr. Grady et Souet sur l'interdiction de stationnement devant la Mairie.

Travaux

Lecture du rapport de Mr. Joudy.

- " Programme des travaux proposés à la commission des Finances.

A Ménage 1 : Restaurant Municipal : plafond en plâtre, estimation 10.000^f.

" Peinture SWEEP (St. Baudin) recommandée sur les murs en ciment.

W.C.

(2. : Programme réfection clocher par les monuments historiques

" 3. : Toiture presbytère 15.000^f.

" 4. : Maison association et culture 25.000^f.

" Chapelle sanitaires, écoulement, aménagements divers

" 5. : Gendarmerie République - aménagement 5.000^f

" 6. : Ecole filles - sanitaires. entretien des gouttières
remplacement clôture côté rue Arcade - sur mur, suppression des arbres.

" 7. : Façade ouest - Pavillon central esté ouvert.

B Gendarmerie Tillery.

" Appeler à l'architecte pour les propositions de travaux

" supplémentaires. fondation et terrassements - les articles :

" Table III deux descriptif. Lot 1 gros œuvre Paragraphe 10

" Terrassements - Paragraphe 20. fondations.

C Le Plan d'aménagement communal sera envoyé à chaque

Ce rapport est adopté par le Conseil qui décide ~~s~~ l'inscription des crédits au primitif 1967.

Monsieur Ghont signale le mauvais état des façades ouest de l'école des Filles. Il vient de faire tomber les gravats et il y a danger.

Le Conseil remercie le Lieutenant de son aide. Monsieur Charnieret réclame d'urgence des W.-C pour le restaurant municipal scolaire, ce qui est accepté.

- Monsieur Goudy demande une publicité locale lors de la vacance des emplois communaux.
Il demande également comment sont attribués les HLM. Le Maire répond que les décisions d'attribution seront prises au conseil.
- Monsieur Ghont demande que la Caisse des Ecoles de Menneay participe aux frais de l'arbre de Noël de la Commune d'Ornoy, une cinquantaine d'enfants de Menneay fréquentant les écoles de la commune voisine. Le Conseil est d'accord et inscrira la dépense au budget de la caisse des Ecoles.

Examen des budgets

Compte administratif 1965

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 1965 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le trésorier, accompagné du compte de gestion du receveur,

considérant que Monsieur Jean-Jacques Robert Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'année 1965 les finances de la commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles;

Procédant au règlement définitif du budget 1965 proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

Résultats à la clôture de l'année précédente :

secteur scolaire : excédents exercice clos	15 245,84
titres émis	64 764,90
	663 887,34

mandats émis	<u>536. 040, 75</u>
excedent de la section	<u>126. 866, 98</u>
section extraordinaire :	
excedent exercice clos :	<u>1264. 520, 41</u>
mandat titres émis	<u>844. 516, 18</u>
	<u>1608. 838, 29</u>
mandat émis	<u>832. 344, 26</u>
	<u>776. 492, 03</u>

Approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration fournie à son examen

Arrête à la somme totale de huit cent douze mille sept cent quarante un francs 18, le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être reçus au budget supplémentaire de l'année 1966.

Scellare toutes les opérations de l'année 1965 définitivement closes et les crédits annulés

Le Conseil procède à l'examen du budget supplémentaire qui s'inscrit ainsi :

Section ordinaire - Dépenses

609.	Fonctionnement de la cantine	17 000. 00
610.	Rémunération du personnel	20 000. 00
621.	Impôts et taxes	222. 50
629.	Autres impôts	683. 50
630.	Loyer du marais	1 500. 00
631.	Entretien des bât communaux	89. 773. 50
640.	Contingent aide sociale	2. 332. 55
657.	Subventions	10. 800. 00
658.	Versement fonds solidarité-Tourie	1 681. 00
660.	Fêtes et cérémonies	11 262. 75
	Vacances de mariage	10. 667. 00
826	Dépenses de l'expédition acquittées après clôture	24. 857. 16
		<u>197. 729. 99</u>

Recettes

700.	Fonctionnement cantine	18. 800. 00
728	Produit Régie Marais	25. 500. 00
729	Produit Régie Pompe Funèbre	711. 50
7309	Recouvrement participation Rwanda pour expropriation	6 800. 00
7367	Bonification emprunt.	2 095. 81

79	Participation tracé Saber	1000,00
	Remboursement Simstra	1361,25
820	Excedent ordinaire reporté	126.846,98
827	Produits sur exercices antérieurs	11.614,95
		<u>197.729,99</u>

Section extraordinaire

Recettes

060	Excedent ordinaire reporté	776.192,03
105	Surtax. investissement routier	31.744,00
1069	Participation aux frais d'équipement	135.000,00
166	Emprunt achat terrain scolaire	800.000,00
166	Assainissement (emprunt)	100.000,00
166	Adduction eau (emprunt)	153.750,00
212	Aliénation immeuble Céleyret	72.110,06
		<u>1.769.096,06</u>

Dépenses

212	Acquisition immeuble Chevalier	181.678,40
280	Travaux haine	194.026,60
2809	Assainissement	198.597,96
2809	Hangar à matériel	3.290,35
2809	Aménagement carrefour	10.455,28
2809	Édification gendarmerie	533.896,62
2809	Aménagement cantine	60.464,67
2809	Voie	85.718,58
210	Achat terrain scolaire	200.000,00
2809	Adduct. eau	153.750,00
2809	Poteau incendie	1.649,16
	Mise en réserve de crédit pour équipements ultérieurs	<u>15.568,64</u>
		<u>1.769.096,06</u>

Le budget ainsi équilibré présenté par la Commission des Finances est adopté à l'unanimité.

Le Président prodigue l'état des dépenses et des Recettes du Marais de Peche

Recettes : 26.290^f.00 Dépenses : 15.295^f.68

Bénéfice : 10.994^f.52

Le résultat des comptes de la cantine s'inscrit ainsi depuis la rentrée de septembre 1966
nombre de repas 4601

Rentes : 13 605,00 Dépenses 10 005,49

Indemnités de surveillance 1.322,71

Frais de revient d'un repas: 2,18.

Maison des Associations et de la Culture.

Une longue discussion s'engage sur le sujet à la demande de Monsieur Loret. Quelles sont les attributions du Conseil d'Administration. Le Maire répond en disant que les attributions seront définies au fur et à mesure du développement de l'œuvre.

Bonnieux filles conclut avec le Conseil en faisant remarquer que les résultats acquis permettent de maintenir la confiance à l'équipe désignée

Élections législatives

Les élections législatives auront lieu dans six semaines. Le Conseil organise dès maintenant les bureaux de vote et les tables de scrutin.

Bureaux

- 8^e Mme Robert, Goudy, Thont, Loret,
- 10^e Mme Judith, Cumant, Gilles, Rabier
- 12^e 30 M. Gilbert, Héot Nice, Chongnet,
- 14^e 45 M. Legrand, Violette, Cironflet Robert
- 17^e M. Judith, Roy, Beauchêne, Cironflet

Scrutateurs

- 1^{er} table - Mme Robert, Rabier, Thont, Cironflet
- 2nd table - Mme. Gilles, Beauchêne Cumant Héot Judith
- 3rd table - M. Gilbert, Nice, Legrand, Roy
- 4th table - Mme. Violette, Goudy, Loret, Chongnet.

Remise de la voie nouvelle par la S^{te} Rivaud.

Prefecture de l'Essonne. Le Conseil prend connaissance de l'enquête de voirie et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, Commune 15 Bureau

Il considère

- que nulle objection ne s'étant élevée à l'encontre de ce projet,
- que l'affaire étant avantageuse pour la commune, en général, et pour la voirie en particulier
- il y a lieu qu'il se prononce définitivement en faveur de la remise de la voirie à la commune par la Société Rivaud, et il demande son classement dans la voirie communale.

Il est approuvé
Le 24 juillet 1967
Le maire

Pour le Président
Le Secrétaire
Signé: illisible

Redressement de la rue des Châtris

ma force été aménagé à
mon arrêté (U.P) de ce jour
Corbeil - Essonne le 15.3.67
Le Président
P. le Crust
Le Secrétaire Général
Signé Pierre Hay

Le Conseil prend connaissance du tracé de l'élargissement de la rue des Châtris, établi sous la direction du service Vémal.

Il adopte ce nouveau tracé et décide que le montant de l'achat des emprises de terrain, soit environ six cent quatre-vingts francs, sera prélevé sur les crédits extraordinaires de la voirie au budget additionnel 1966 réservés à cet effet.

Il demande le bénéfice de l'utilité publique pour les actes à intervenir.

Le Conseil remercie les administrés qui lui ont envoyé leurs voeux : M^e Renard, Schwab, M^e Chardon, M^e Blanchet, M^e Blanchet, M^e Legendre, M^e et M^m Lannet; M^e Chevalier; M^e et M^m Berthoux; M^e et M^m Fourrier; M^e Maut; M^e Brizemore; M^e Cocu; M^e Jacky Garneau; M^e Trousselier.

L'ordre du jour étant éprouvé, la séance est levée à 12 h. 15.


M. Renard
M. Chardon
M. Legendre
M. Berthoux
M. Fourrier
M. Maut
M. Brizemore
M. Cocu
M. Jacky Garneau
M. Trousselier
P. Hay
J. P. Raboin
M. Dumas
M. Lannet